



**SNUipp-FSU 03**  
2 rue des Conches  
03 100 Montluçon  
☎ : 04 70 03 85 90  
✉ [snu03@snuipp.fr](mailto:snu03@snuipp.fr)

Site Internet départemental : <http://03.snuipp.fr>

Montluçon, le 15 octobre

## **Service minimum d'accueil dans les écoles**

### **Lettre ouverte aux maires de l'ALLIER**

Madame, Monsieur,

La mise en oeuvre de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires impose aux mairies de mettre en place un service minimum d'accueil, en particulier lors des mouvements de grève dans l'Education Nationale.

L'ensemble des organisations représentatives de l'Education Nationale ont depuis l'origine du projet combattu ce dispositif.

Nous dénonçons vivement la méthode employée par le gouvernement qui consiste à présenter la mise en place du droit d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires comme seule réponse à la mobilisation des enseignants, parents, lycéens, étudiants, militants des mouvements pédagogiques et des associations complémentaires de l'école, pour défendre le droit à une éducation de qualité pour tous.

Nous dénonçons avec force la remise en cause profonde du droit de grève, garanti par la constitution, que représente ce texte.

Nous dénonçons enfin l'atteinte au droit à l'éducation et à nos statuts qu'induit la possibilité de faire appel à des personnels non enseignants pour remplacer des enseignants absents, y compris en dehors de périodes de conflits.

Nous rappelons que les enseignants des écoles prennent systématiquement le soin d'avertir les parents d'élèves, le plus en amont possible, en cas de mouvement social, pour que ceux-ci puissent anticiper les difficultés de garde d'enfants.

Après les stages de soutien et la nouvelle organisation de la semaine scolaire, qui ont induit des coûts et charges supplémentaires importants pour les mairies, en se déchargeant une nouvelle fois sur les collectivités locales, le gouvernement met en place un dispositif correspondant à un dévoiement de la mission première de l'école, qui est de fournir un enseignement et non une garderie. Le financement des dispositifs d'accueil municipaux par les retenues de salaire des enseignants grévistes constitue d'ailleurs un véritable détournement de fonds !

**Nous vous proposons de faire front commun contre cette loi inacceptable.**  
**Ensemble, exigeons son abrogation !**

Avec notre attachement au bon fonctionnement du service public de l'Education Nationale,

Le SNUipp-FSU 03